

VILLE A VILLE...

Amélioration de la qualité de l'air intérieur

QUESTION INITIALE :

Les élus de la ville de Grenoble souhaitent mener une démarche d'amélioration de la qualité de l'air intérieur de leurs futures écoles. Aussi, nous souhaitons savoir si d'autres villes ont instauré ce type de démarche et de quelle façon.

- 1) Avez-vous mis en place des projets avec une démarche d'amélioration de la qualité de l'air intérieur ?**
- 2) Quelle méthode avez-vous employée pour y arriver ? Avez-vous fait appel à des aides extérieures ? Et si oui lesquels ?**
- 3) Quels objectifs vous êtes-vous fixés ? Auriez-vous les éléments techniques prévus pour atteindre vos objectifs (débits de ventilation, type de filtres, classement des matériaux et du mobilier, ect...)?**
- 4) Avez-vous estimé le surcoût de cette démarche ? Si oui, quel est ce surcoût ?**
- 5) Comment avez-vous évalué les résultats de votre démarche ?**

Nous vous invitons à répondre directement à Adélaïde BRIEUC, Chargée de coordination Santé Environnement, à l'adresse adelaide.brieuc@grenoble.fr et à Aurélie RAOUX, Service maîtrise d'ouvrage à l'adresse aurelie.raoux@grenoble.fr en mettant en copie secretariat@villes-sante.com.

REPONSES DES VILLES DU RESEAU

SAINT-DENIS

Grâce à des subventions de la Région Ile-de-France, la Ville de Saint-Denis fait intervenir un laboratoire prestataire, afin de procéder à l'analyse de l'air des logements de familles orientées par des médecins (CMS, Hôpital) pour cause de problèmes pulmonaires. Les résultats des analyses sont communiqués au médecin, en spécifiant les effets potentiels sur la santé des polluants trouvés. Ils sont communiqués oralement à la famille par une Conseillère Médicale en Environnement Intérieur qui lui explique les raisons de la présence de ces polluants et les démarches à faire pour les éliminer ou les réduire ; une brochure explicative personnalisée est laissée à la famille comme aide-mémoire. La famille est également orientée vers les services de droit commun qui peuvent intervenir pour l'aider à éliminer certains des polluants (ex : les moisissures dues à l'humidité et qui nécessitent des travaux).

Le coût de cette opération correspond à la prestation extérieure (laboratoire) : enquête environnementale, prélèvements, analyses, visite à la famille par la CMEI, brochure explicative pour la famille, rapport pour la Ville de Saint-Denis ; ainsi qu'au temps des agents de la Ville qui suivent le projet.

Smeralda Ruspoli, Cheffe de projet Santé Publique, Référente axe Santé Environnementale, 01 49 33 68 21, smeralda.ruspoli@ville-saint-denis.fr

VAUX-EN-VELIN

Nous avons travaillé cette question au vu des problèmes d'humidité et de moisissure constatés dans le cadre de l'hygiène et de la salubrité publiques au sein des logements de la ville (l'humidité arrive en tête des problématiques, forte proportion) les raisons sont multiples, les personnes se calfeutrent (canisses assez hautes sur les balcons , jets de déchets par les fenêtres, bouches de VMC obstruées car froid l'hiver, ou VMC défectueuses.....)

Nous avons réalisé plusieurs informations

- au niveau des locataires,
- au niveau des ERP recevant des enfants de moins de 6 ans :
 - personnel d'entretien (doc plus facile d'accès)
 - 2 directions des écoles (doc plus complexe)

Pour ce faire un collectif (petite enfance, bailleurs, éducation, médecins) a créé des flyers (cliquer ici pour voir [flyer 1](#) et [flyer 2](#)).

Sylvie Sanchez, Directrice du Service Municipal de Promotion de la Santé, 04.72.04.81.39, sylvie.sanchez@mairie-vauxenvelin.fr

NIMES

La Ville de Nîmes a mis en place le dispositif suivant, pour ce qui concerne la qualité de l'air intérieur :

- choix de matériaux, pour toute intervention technique et achat de mobilier, "écolabellisés" : labels écologiques, Ecodecode pour les sols, peinture et lazures à l'eau ... en application de notre Charte de Construction Durable
- renforcement systématique des débits (jusqu'à 25m³/h/personne pour les maternelles) de ventilation par rapport à la réglementation. Mesure des débits obtenus.
- mesure de la qualité de l'air pour les constructions neuves au moment de la réception (avec mobilier)
- mise au point de guides à destination des personnes concernées : agents municipaux pour les travaux, le choix du mobilier, le nettoyage, l'encadrement des enfants + les directeurs d'écoles et les prestataires privés concernés (entreprise de nettoyage des écoles . Présentation et formation de ces agents prévus fin 2015.
- campagne de mesures dans les bâtiments existants (crèches et écoles maternelles) durant l'été 2014. Pas de mesures l'hiver 2014- 2015, compte tenu de la suspension du décret. Réflexions à venir suite à la parution, cet été, de nouveaux textes.

Philippe Devers, Directeur de la Construction, Ville de Nîmes, philippe.devers@nimes.fr

RENNES

La ville de Rennes s'est engagée depuis 2010 dans la mise en œuvre d'un plan municipal d'actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments municipaux accueillant des enfants.

Ce plan d'action est piloté par le service Santé-Environnement et fait appel à la participation de nombreux services municipaux : Direction des Bâtiments Communaux, Direction de la Petite

Enfance, Direction de l'Enfance et de l'Education, Direction des Risques, Direction de l'Approvisionnement...

Ce plan d'actions s'articule notamment autour des objectifs suivants :

- Réalisation d'opérations pilotes, de diagnostics, des travaux interservices et rédaction des fiches de prescriptions à destination des services :

Phase projet, conception et travaux : prescriptions dans les cahiers des charges (choix des matériaux de construction et décoration, systèmes de ventilation...) compatibles avec les usages.

Maintenance et usages des locaux : choix des mobiliers et jouets, utilisation et choix des produits d'entretien, maintenance/entretien des ventilations, pratiques d'aération...

- Mise en œuvre d'opérations de sensibilisation et de mobilisation des agents intervenant dans les établissements de petite enfance sur les enjeux de qualité de l'air intérieur ; et information des usagers sur la qualité de l'air intérieur.

- Réalisation de campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur dans les établissements de petite enfance.

Vous trouverez à titre d'exemple le [Rapport d'étape 2014](#).

Un bilan de ce plan d'action 2010-2015, accompagné des nouveaux objectifs pour la période 2015-2018, est par ailleurs en cours de rédaction et sera finalisé à l'automne. Nous pourrions vous le communiquer le cas échéant.

À toute fin utile je vous communique également des supports de communication que nous avons développés en interne

- [Support de sensibilisation à la QAI auprès des Directrices de crèches](#)
- [Support de sensibilisation auprès du service santé enfance](#), composé de médecins, infirmières, psychologues qui interviennent directement dans les crèches et les écoles maternelles. Nous avons par ailleurs développé avec ce service des ordonnances types pour que les médecins puissent prescrire, si besoin, l'intervention de ma collègue, Martine Ralaivao, CMEI, au domicile des enfants.
- [Livret interne de sensibilisation à la QAI pour les crèches](#)

Si cela vous intéresse nous avons également développé des fiches de recommandation sur la ventilation, les matériaux ... que je peux vous communiquer le cas échéant.

Pauline MORDELET, Chargée de mission Santé-Environnement, Service santé environnement, Ville de Rennes, p.mordelet@ville-rennes.fr, 02 23 62 22 10

AIX-LES-BAINS

Voici un [montage](#) présentant :

- La démarche mise en œuvre par la ville d'Aix les Bains pour connaître l'état des lieux en QAI des bâtiments accueillant des jeunes enfants
- La réhabilitation environnementale de l'école maternelle du centre : énergie, acoustique, éclairage, Q.A.I., etc.

Je demeure à votre disposition pour tous renseignements ou visite de cette école.

Philippe Michal, Directeur adjoint STM, p.michal@aixlesbains.fr